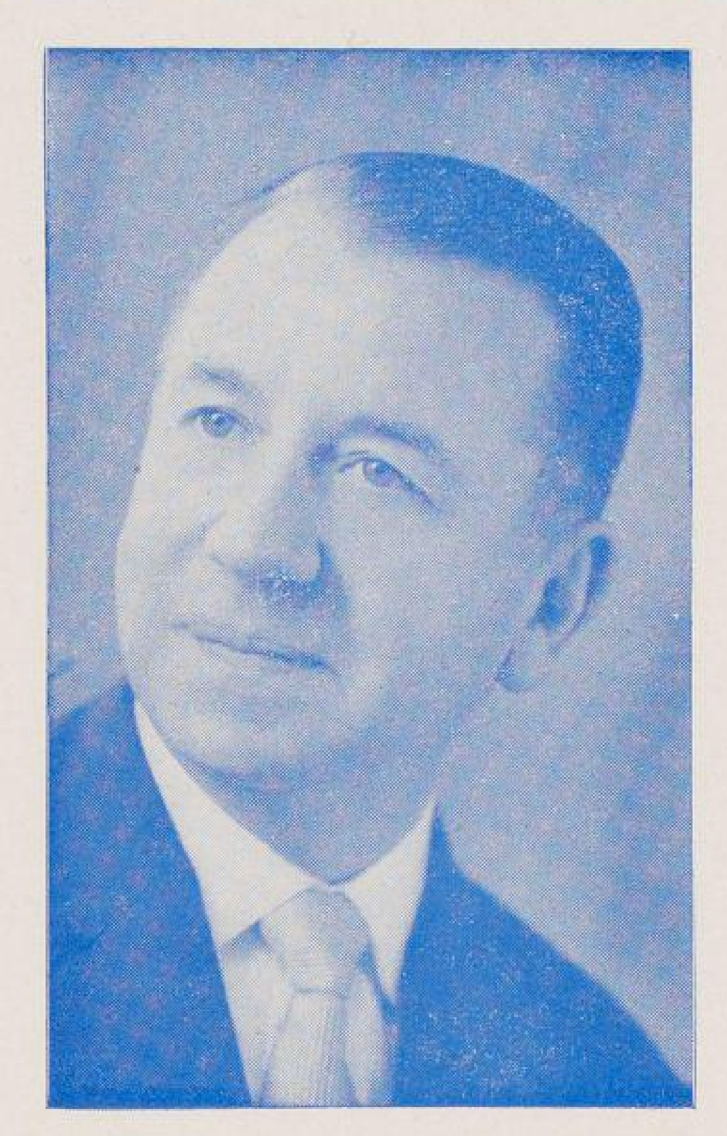
a 1 tour. Ind.

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
— DEUXIEME CIRCONSCRIPTION —

ELECTIONS LÉGISLATIVES DU 18 NOVEMBRE 1962

CANDIDATURE

Georges PIANTA



NÉ A THONON LE 2 MARS 1912
DOCTEUR EN DROIT
AVOCAT AU BARREAU DE LA HAUTE-SAVOIE
MAIRE DE THONON-LES-BAINS
VICE-PRESIDENT DE L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES MAIRES
VICE-PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL
DEPUTÉ DE LA HAUTE-SAVOIE
REPRESENTANT DE LA FRANCE AUX ASSEMBLÉES EUROPÉENNES
CANDIDAT REPUBLICAIN INDEPENDANT

ELECTRICES, ELECTEURS DU CHABLAIS
ET DE LA VALLÉE DU GIFFRE,

Il y aura bientôt quatre ans, le 23 novembre 1958, vous m'aviez fait l'honneur de me renouveler votre large confiance et de m'envoyer siéger pour la seconde fois à l'Assemblée Nationale.

Dimanche 18 novembre, vous direz si j'ai exécuté convenablement le mandat que vous m'aviez confié.

Il me paraît opportun de rappeler que dès le lendemain des Elections générales du 2 janvier 1956, onze nouveaux élus qui m'honorèrent de leur confiance décidèrent sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing (devenu Ministre des Finances du Gouvernement du Général de Gaulle), de mener une vigoureuse action pour adapter nos institutions aux nécessités de l'époque moderne.

Notre projet fut considéré comme trop révolutionnaire par l'Assemblée Nationale ; mais deux ans plus tard, et au dernier moment, alors que la République allait être jetée aux abimes, le Général de Gaulle soumettait au peuple français les nouvelles institutions qui avaient été refusées deux ans plus tôt au mouvement des Jeunes Elus.

La Constitution de 1958 a fait ses preuves, et, au cours des quatre dernières années, elle a permis de faire face à de redoutables problèmes ; à l'impuissance d'hier, aux jeux dérisoires d'autrefois se sont substituées la continuité et l'efficacité de l'Etat ; le redressement français a stupéfié le monde entier.

Mais ce rajeunissement de la démocratie n'est pas achevé et demain les représentants de la Nation devront poursuivre leur action pour défendre et parfaire encore les institutions de la Ve République ; l'élection du Président de la République au suffrage universel, question approuvée par le peuple français et qui aurait dû être également soumise par le Gouvernement au Parlement, constitue l'une de ces mesures destinées à doter la France d'une République moderne dans le cadre d'un régime parlementaire confiant un rôle d'arbitrage au Président de la République.

Pendant quatre ans, j'ai apporté ma modeste, mais positive contribution au Gouvernement du Général de Gaulle ; face à l'effondrement monétaire, financier et politique qui s'était ouvert devant nous en 1958, j'ai donné mon adhésion au redressement économique et financier sans lequel aucun progrès social n'eut été possible ; j'ai approuvé toutes les mesures prises en faveur de l'Agriculture, les Pouvoirs publics ayant enfin pris conscience de l'urgente nécessité de placer l'agriculture sur un plan d'égalité avec les autres activités économiques de la Nation.

Désigné par l'Assemblée nationale avec vingt-et-un de mes collègues pour représenter la France au Conseil de l'Europe et à l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale, j'ai pu participer à l'édification de l'Europe Unie et à la mise en application progressive du Marché commun.

Le douloureux problème algérien qui a secoué les bases de l'Etat a trouvé une solution, mais un large esprit de solidarité doit se manifester à l'égard de nos compatriotes d'Algérie qui connaissent d'indicibles misères.

SUR LE PLAN REGIONAL, j'ai fait tout mon possible pour défendre en permanence et à tous les échelons les intérêts du Chablais, de la Vallée du Giffre et de la Haute-Savoie.

En liaison constante avec mes collègues, Conseil-

lers généraux, Maires, Adjoints, Conseillers municipaux, et avec le précieux appui des Administrations, un immense effort a pu être réalisé.

Le réseau routier communal et départemental a subi d'importants aménagements.

Grâce à la bienveillance de M. le Ministre des Travaux Publics, de M. le Président du Conseil Général et de mes collègues Conseillers généraux, le dégagement de la Vallée du Giffre (140 millions d'anciens francs) est entré dans le domaine des réalités. L'aménagement du Val d'Abondance s'est régulièrement poursuivi et le Gouvernement a décidé de financer sur le réseau national les opérations suivantes ;

— Elargissement de la route nationale n° 5 entre Anières et Douvaine (100 millions d'anciens francs) ;

— Suppression du goulet d'étranglement de Saint-Cergues (200 millions d'anciens francs) ;

— Suppression du virage de Sciez (100 millions d'anciens francs) ;

— Construction du nouveau pont de Gys (30 millions d'anciens francs).

Tous ces travaux ont été exécutés, sont en voie d'exécution ou seront réalisés au cours des prochains mois.

Le carrefour de Bioge et l'aménagement de la route nationale n° 5 entre Evian et Saint-Gingolph, avec dégagement sur la Suisse, font actuellement l'objet d'études et de pourparlers dont l'aboutissement ne saurait tarder.

De nombreux projets d'adduction d'eau, d'assainissement, d'extension ou de renforcement de réseaux électriques ont été réalisés ; des lycées, des écoles et des groupes scolaires ont été édifiés ; avec l'aide des Pouvoirs publics, des centaines de logements ont été construits par des familles urbaines et rurales de condition modeste.

Tous les Maires du Chablais et de la Vallée du Giffre peuvent témoigner de mon action en faveur des communes qu'ils administrent.

Si dimanche 18 novembre vous m'honorez à nouveau de votre confiance, je continuerai demain comme hier à travailler pour le bien du Chablais, de la Vallée du Giffre, de la Haute-Savoie et de la Nation dans un large et nécessaire esprit d'union.

J'AGIRAI EN DEMOCRATE en plaçant au-dessus de tout le bien commun et le respect des libertés fondamentales de l'homme.

Je rappellerai sans cesse que l'Etat doit AIDER, ORIENTER, COORDONNER les activités économiques de la Nation mais non les opprimer.

Je poursuivrai mon action POUR LE MAINTIEN DE LA STABILITÉ MONETAIRE, le crédit du franc étant inséparable du crédit de la France et de l'amélioration des conditions de vie du monde du travail.

Je travaillerai à L'EDIFICATION DE L'EUROPE UNIE, pour qu'elle soit dans la fraternité des Nations un élément essentiel d'un Univers pacifié.

Ce n'est que dans ces perspectives que la Jeunesse, dont nous devons élever les regards au-delà des mornes horizons de la haine et du désespoir, pourra envisager avec confiance son avenir.

Tels seront les impératifs qui continueront à me guider invariablement sur le chemin de l'action.

Dimanche 18 novembre, vous n'oublierez pas que le droit de vote dont vous disposez est l'un des reflets de la liberté, de cette liberté que nous entendons maintenir et défendre sous tous ses aspects.

SI TEL EST VOTRE SENTIMENT, VOUS UTILISEREZ CE DROIT INSEPARABLE DE TOUTE DEMOCRATIE EN VOUS RENDANT NOMBREUSES ET NOMBREUX AUX URNES et votre vote signifiera clairement que le progrès social doit être fondé sur LE MAINTIEN DES LIBERTÉS ESSENTIELLES DE L'HOMME, SUR LA PROMOTION DU TRAVAIL ET DE LA PERSONNALITÉ HUMAINE, ET SUR LA PAIX DES HOMMES ET DES NATIONS.

Georges PIANTA

SUPPLEANT : **Robert MOREL,** Maire de La Forclaz ;
Conseiller général du Canton de Le Biot ;
Membre de la Commission Départementale.

GEORGES PIANTA ET LA DÉFENSE DU MONDE RURAL

Depuis de nombreuses années, Georges PIANTA s'est consacré à l'étude des problèmes agricoles : il est l'auteur d'un ouvrage sur l'agriculture en général et sur les baux ruraux en particulier, qui lui a valu en juin 1948 le titre de Docteur en Droit de l'Université de Lyon.

Voici quelques extraits de cet ouvrage :

« Il suffit de parcourir nos campagnes et nos fermes pour se rendre compte de l'importance et de l'urgence des travaux à entreprendre pour assurer aux agriculteurs une habitation convenable et aménager les bâtiments d'exploitation... Les réseaux électriques de force et de lumière ainsi que les installations d'alimentation en eau potable sous pression, sont insuffisants. Les chemins ruraux sont en mauvais état, de nombreuses terres non irriguées ou délaissées sont incultes, les aménagements ruraux (abris et locaux collectifs, magasins à blé, bascule) font défaut ou ne répondent pas à leur destination. La cause de nos retards et de nos faiblesses en agriculture est toujours la même : l'insuffisance des capitaux d'exploitation et des trésoreries des agriculteurs... » **(Georges PIANTA, Statut des Baux Ruraux 1948,** page 15).

« ...Le monde agricole a connu un passé d'isolement et les pouvoirs publics se sont trop désintéressés des questions agricoles, si bien que cette importante branche de l'économie nationale n'a pas toujours connu un sort enviable... ».

« Il est indispensable que la petite exploitation agricole basée sur l'effort, grandie par lui, puisse jouer son rôle qui est d'assurer la durée de la famille et lui permettre de s'élever... » **(Georges PIANTA. Statut des Baux Ruraux 1958,** page 150).

« Pour assurer son redressement, le Pays a besoin de sa terre et de ses terriens ; il est nécessaire d'harmoniser les prix industriels et les prix agricoles... »

« Le législateur dont l'intervention doit être dépouillée de tout esprit partisan, ne doit pas perdre de vue que l'agriculture française forme un tout harmonieux, avec l'industrie, le commerce et l'artisanat, les uns s'appuyant sur les autres. Que les races les plus saines et les plus puissantes sont les races terriennes, et que la terre constitue la part du capital national qui résiste le mieux aux catastrophes de toutes sortes... ». **(Georges PIANTA, Statut des Baux Ruraux 1948,** page 201).

BOPILLET - THONON